

Délégués du personnel **CFDT** des sites et du siège Groupama Loire Bretagne Réunion du 17 octobre 2017

www.leboncoin.fr

Trouvez la bonne affaire du moment...

A vendre **BOOSTER**, état neuf, jamais servi.



Conseil d'entretien :

- Après chaque utilisation il faut recharger complètement le booster.
- Pour prolonger sa durée de vie, en cas de non usage prolongé, il faut recharger le booster régulièrement selon la fréquence qui vous sera précisée par la direction.

Sinistres AUTO à NANTES

Attention à une trop grosse pression contre-productive !

La direction nous explique que, depuis le mois de mai, la qualité de service des sinistres automobiles à Nantes est instable...La faute à la surcharge d'activité en lien avec l'arrêt du partenariat **CARGLASS**, aux formations planifiées, et aux difficultés de recrutement sur Nantes...

Quoi qu'il en soit, les télé-gestionnaires sinistres, font consciencieusement leur travail et n'ont pas à pâtir de cette situation. Ils n'ont notamment pas vocation à surveiller le nombre d'appels en attente lorsqu'ils sont de gestion, pour se loguer le cas échéant... Les **DP CFDT** demandent donc à la direction que cesse leur mise sous pression



Absence d'une journée (art 38)

Pas de justificatif à fournir, mais...

L'employeur conserve la possibilité d'évaluer à posteriori les éléments de fait qui lui permettent d'apprécier la cause de l'absence, et son lien avec l'état de santé du salarié, l'article 38 de l'ANG n'instituant pas un droit d'absence hors raison de maladie ou d'accident de la vie privée.

Dans le cas où les absences seraient sans lien avec l'objet de l'article 38, ou abusives, elles devraient être traitées par l'employeur et ne pas être rémunérées, sauf régularisation ultérieure par la pose d'un jour de congé payé ou de RTT.

Faut pas abuser...

Congé parental

Et complémentaire groupe Groupama

Lors d'un congé parental à temps complet, le contrat de travail est suspendu.

Toutefois, un bulletin de paie est édité chaque mois pour le calcul de la cotisation mutuelle.

Ce bulletin permet au salarié de voir en détail sa cotisation prélevée (y compris CSG RDS calculée sur la participation employeur pour la mutuelle obligatoire)

Un courrier est en parallèle adressé **après chaque fin de trimestre civil** aux salariés concernés pour demander le règlement par chèque de la partie de cotisation restant due.

Les **DP CFDT** demandent à la direction que soit mise à l'étude la possibilité pour les salariés concernés de payer la cotisation mensuellement.

Pour tous renseignements concernant le congé parental nous vous invitons à consulter le site internet de votre MSA :

www.msaportesdebretagne.fr (35 et 56)

www.msa-armorique.fr (22 et 29)

www.msa44-85.fr (44)

www.msa49.fr (49)

Nos administrateurs MSA, élus **CFDT**, sont également à votre écoute.



Cfdt: Groupama Loire Bretagne



Délégués du personnel Groupama Loire Bretagne

Retrouvez toute
l'actualité de la
CFDT GROUPAMA
Loire Bretagne



#CFDTGLB



Cfdt Groupama Loire Bretagne



<http://cfdtglb.fr/>

N'hésitez pas à nous contacter